

# Une réponse accompagnée pour tous : quelles avancées en région Grand Est ?

## JOURNÉE RÉGIONALE

Dispositif destiné à mettre en œuvre des solutions d'accompagnements pour personnes en situation de handicap, « une réponse accompagnée pour tous » a pour ambition d'éviter toute rupture dans le parcours de la personne.

Ce dispositif s'appuie sur des axes préconisés par Denis PIVETEAU, dans le rapport « *Zéro sans solution. Le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et leurs proches* ». A partir du constat des situations dites « critiques », considérées comme des impasses, leur compréhension oblige à les considérer par un traitement particulier auquel chaque acteur doit être associé. En précisant les capacités et les limites de chacun, une réponse collective pourra être élaborée et ainsi éviter les « fausses bonnes solutions ». En souhaitant promouvoir trois principes fondamentaux (**l'anticipation, par le principe de veille permanente ; le réseau ; la coopération active avec la personne et son entourage**), le Conseiller d'Etat conclut que c'est en portant un regard nouveau sur le **processus d'orientation permanent** et en passant **d'une logique de place à une logique de réponse** que des réponses innovantes pourront être proposées aux situations dites « critiques ».

Au regard de ces préconisations, Marie-Sophie DESAULLE s'est vu confier, en novembre 2014, par Marisol TOURAINE et Ségolène NEUVILLE, la mission de préciser les étapes et modalités permettant la mise en œuvre progressive de ce rapport. Cette feuille de route est présentée en décembre 2014 dans le cadre de la Conférence Nationale du Handicap (CNH). Elle se décline en quatre axes :

**1. La mise en place d'un « dispositif d'orientation permanent »** par les MDPH, qui prévoit une orientation souhaitable et une réponse immédiate construite en fonction des possibilités locales d'accueil et d'accompagnement.

**2. Le déploiement d'une « réponse territorialisée accompagnée pour tous »**, s'appuyant notamment sur des contrats partenariaux et les CPOM.

**3. La promotion d'une « dynamique d'accompagnement par les pairs »**, dont l'objectif est d'associer les pairs (personnes en situation de handicap et leurs familles) à la dynamique de changement par le développement de l'expertise d'usage, l'accompagnement par les pairs, le renforcement de la place des associations dans les lieux de décision.

**4. « L'accompagnement au changement des pratiques »**, basé sur une simplification des procédures administratives des MDPH concernant l'accès aux prestations, la mise en œuvre d'un système d'information permettant de suivre les orientations, la formation professionnelle et la recherche-action.

Presque un an après le lancement du dispositif, cette journée co-organisée par l'ARS et le CREAI propose un focus sur les actions menées en région Grand Est. Après une présentation des objectifs et des avancées de la mission au niveau national, des tables rondes permettront d'appréhender sa mise en œuvre dans deux départements pilotes (le Haut-Rhin et les Vosges). Une troisième table ronde témoignera de l'engagement et de l'articulation des différents acteurs y compris dans des territoires non expérimentateurs.

Les échanges proposés permettront ainsi d'interroger comment se construisent progressivement des objectifs communs sur des territoires différents, en témoignant des leviers, mais aussi des difficultés éventuelles rencontrées pour identifier les complémentarités et articuler l'action de chacun.

- 9h45: Ouverture de la journée par**  
*Claude D'HARCOURT, Directeur Général de l'ARS Grand Est*
- 10h : Présentation de la mission « une réponse accompagnée pour tous »**  
*Marie-Sophie DESAULLE, chargée de mission ministérielle*
- 11h : Une réponse accompagnée pour tous dans le département du Haut-Rhin**  
*Avec des représentants de la DT ARS, du Département 68, de l'IEN-ASH, de la MDPH, d'établissements médico-sociaux.\**
- 12h - 14h : REPAS**

*\*Sous réserve de confirmation. Les noms des intervenants seront précisés ultérieurement*

- 14h : Une réponse accompagnée dans le département des Vosges**  
*Avec des représentants de la DT ARS, du Département 88, de l'IEN, de la MDPH, de la CPAM.\**
- 15h : Les coopérations territoriales en faveur de la continuité des parcours hors des départements pilotes. L'exemple haut-marnais.**  
*Avec des représentants de la DT ARS, du Département 52, de la MDPH, d'établissements médico-sociaux.\**
- 16h : Via Trajectoire. Un système d'information partagé au service de la fluidification des parcours et de l'observation des besoins.**  
*Vincent LELEU, chef de projet e-santé (DT Alsace)*
- 16h30 : Conclusion. Vers une mise en œuvre de la feuille de route « une réponse accompagnée pour tous » à échelle de la région Grand Est.**  
*Edith CHRISTOPHE, Directrice de l'offre médico-sociale à l'ARS Grand Est*

## INFORMATIONS PRATIQUES

### PUBLIC CONCERNÉ :

- Directions Territoriales de l'ARS,
- Têtes de réseaux médico-sociales
- Associations représentantes des usagers
- MDPH
- Directions de la solidarité des départements
- Direction territoriale de la PJJ
- Education nationale : rectorats, IEN ASH
- CPAM
- Etablissements sanitaires psychiatriques
- Organismes gestionnaires & établissements et services médico-sociaux,

*des 10 départements de la région Grand-Est.*

#### CREAI Champagne-Ardenne Délégations Lorraine & Alsace

Cité administrative Tirlet  
 5 rue de la Charrière • Bât. 3  
 51036 Châlons-en-Champagne cedex  
 Tél. 03 26 68 35 71 / Fax. 03 26 68 53 85

#### Délégation Lorraine

1 rue du Vivarais  
 54500 Vandoeuvre-les-Nancy  
 Tél. 03 83 37 90 81  
 E-mail : delegation.lorraine.ancreai@gmail.com

#### Délégation Alsace

80 avenue du Neuhof  
 67100 Strasbourg  
 Tél. : 03 88 41 86 37  
 E-mail : creai.delegation.alsace@gmail.com

**Date prévisionnelle : MERCREDI 12 OCTOBRE 2016.**

**Lieu :** Domaine de l'Asnée • 11 Rue de Laxou, 54600 Villers-lès-Nancy

**Coût :** journée gratuite mais inscription préalable obligatoire (coupon ci-joint).

**Attention :** nombre de places limitées à 360 personnes. Le cas échéant, les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre d'inscrits par organisme.

**Repas :** Possibilité de prendre son repas sur place, sur inscription préalable, au tarif de 15,93€

